

Société Française des Études Japonaises

% UFR LCAO

case 7009

Université Paris Cité

5 rue Thomas Mann

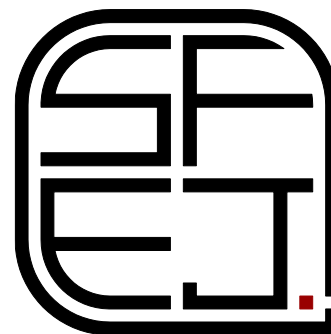
75205 Paris cedex 13 France

site web : www.sfej.asso.fr

contact mail : secretariat@sfej.asso.fr

liste de diffusion : sfej@googlegroups.com

twitter : [@SFEJ_officiel](https://twitter.com/SFEJ_officiel)



Association loi 1901

Convocation à l'Assemblée Générale de la SFEJ

qui se tiendra

le vendredi 9 décembre 2022,

de 17h30 à 19h,

à l'Université Paris Cité,

Bâtiment des Grands Moulins

Salle 479C

5 rue Thomas Mann

75013 Paris

(Arrêt : Bibliothèque François Mitterrand, métro ligne 14, RER C)

À l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- ✧ Rapport financier par le Trésorier
- ✧ Rapport moral par le Président
- ✧ Point d'information sur le colloque 2023 de la SFEJ
- ✧ Remise du Prix de thèse Okamatsu Yoshihisa 2022
- ✧ Questions diverses
- ✧ Élections des membres du Conseil. 5 sièges sont à pourvoir : ceux d'Arnaud Grivaud, Matthias Hayek, Aline Henninger, Arthur Mitteau et Grégoire Sastre. Ils ont tous exprimé leur désir de se présenter pour un nouveau mandat.
 - **Les membres de la SFEJ** désireux de poser leur candidature au Conseil doivent envoyer une lettre à cet effet (document joint) au secrétariat (voir adresse mail dans l'entête) **avant le 1er décembre 2022**. Ils joindront également dans un autre fichier une courte profession de foi. Le mandat est d'une durée de 3 ans (janvier 2023-décembre 2025).

L'Assemblée Générale sera suivie d'un cocktail

Pour voter

L'élection aura lieu en ligne avec l'outil numérique Balotilo. Vous recevrez le jour de l'ouverture du vote un lien personnel pour voter. Le vote sera ouvert du lundi 5 décembre 8h00 au vendredi 9 décembre 17h30.

RAPPEL : Seuls les membres à jour de leur cotisation 2022 pourront voter. En raison du vote en ligne, nous vous serions reconnaissant de mettre à jour votre cotisation **d'ici le jeudi 1^{er} décembre 20h00 au plus tard**. Pour faciliter la prise en compte de vos cotisations, veuillez autant que possible préférer le **paiement en ligne** (voir : <http://sfej.asso.fr/?p=64>)¹.

Vous trouverez dans ce mail la liste des membres à jour pour 2022 (fichier Excel). Si vous voyez apparaître 2022 (ou 2023, 2024, etc.) en face de votre nom, cela signifie que vous êtes à jour et pourrez voter. Celles et ceux dont le nom indique une autre date (2021, 2020, 2019, etc.) doivent se mettre à jour du nombre d'années manquantes (2021 : 1 an, 2020 : 2 ans, 2019 : 3 ans, etc.).

La cotisation annuelle pour 2022 est de 40 € pour les membres ordinaires, de 25 € pour les étudiants, post-docs, enseignants dont le poste est temporaire, retraités, chômeurs et de 110 € pour les institutions.

Pour le paiement en ligne, **si vous avez plusieurs années de rattrapage**, après avoir indiqué le nombre d'années à payer sur la première page, vous devrez remplir autant de fois que nécessaire le fichier d'inscription.

Nous vous attendons nombreux à l'Assemblée Générale et à l'ADEJ.

Cordialement,
Gérald Peloux
Secrétaire général

¹ Pour les envois postaux et les virements bancaires, veuillez faire attention au temps de distribution de votre courrier ou de prise en compte du paiement et avertir le secrétariat (secretariat@sfej.asso.fr) pour que nous en tenions compte.